

Pour toutes les demandes de Micro Crédit Personnel Accompagné :

Pièce d'identité (carte d'identité, carte de résident, titre de séjour) pour chaque personne s'il s'agit d'un couple en cours de validité.

Les relevés **mensuels complets de tous vos comptes bancaires des trois derniers mois**

(**indiquant le solde en début et fin de mois**) pour les comptes courants, les livrets, PEL... et pour chacun des conjoints s'il s'agit d'un couple. **En l'absence de ces relevés, le dossier ne pourra pas être examiné et le rendez-vous sera reporté.**

Notification de la CAF récente : (si droits en cours)

Trois derniers **bulletins de salaire** ou attestation pôle emploi (si droits en cours)

Relevé d'identité bancaire ou postal (RIB, RIP)

Une facture d'énergie, d'eau ou un échéancier de moins de 3 mois.

Justificatif autres prêts en cours (prêt immobilier, prêt à la consommation...)

Permis de conduire si achat véhicule

Si dossier de surendettement : fournir décision Banque de France avec la liste des créanciers même si

les dettes ont été annulées.

Quittance de loyer de moins de 3 mois ou taxe foncière

Pour les personnes hébergées :

Attestation d'hébergement avec **justificatif de domicile** de l'hébergeant (facture d'énergie, quittance de loyer ...) et **justificatif d'identité** de l'hébergeant (si personne physique).

Attestation d'hébergement (si personne morale)

Les mêmes pièces sont exigées du co-emprunteur.

Le Crédit Municipal se réserve le droit de demander des documents complémentaires en fonction de votre situation.